FÉDÉRATION FRANÇAISE SURF 1964

ANNEXE 3

Cahier des charges
« Open de France Stand Up Paddle Race »
14' et moins

1° PRINCIPE GENERAL « OPEN DE FRANCE » SUP Race 14' et moins

Le circuit Open de France constitue des compétitions agréées par la Fédération Française de Surf. Les étapes sont réparties sur l'ensemble du territoire continental français à des dates déterminées en fonction des calendriers nationaux et internationaux.

La promotion et la communication des OPEN de France relèvent de la responsabilité du Département Promotion – Communication de la FFSurf en partenariat avec le ou les co-organisateurs et les partenaires de cette manifestation. Le plan média des OPEN de France de Surf sera élaboré par ce Département.

Chaque étape est obligatoirement organisée par une structure affiliée à la Fédération Française de Surf.

Chaque étape propose obligatoirement une épreuve « Course Technique » et une course « Longue Distance » dont les caractéristiques sont définies par le règlement.

Chaque étape est obligatoirement organisée sur deux jours, un jour étant consacré à chaque épreuve.

4 étapes d'Open de France composent le circuit 14' et moins.

2° CANDIDATURE A L'ORGANISATION D'UN OPEN DE FRANCE

Les candidatures pour les Opens de France doivent parvenir à la commission nationale SUP (adresse mail : bernard.ctn@surfingfrance.com) avant la date limite fixée lors de l'appel à candidatures. La commission SUP proposera un calendrier des Opens de France en veillant à les répartir équitablement sur l'ensemble du territoire continental français.

Les structures organisatrices candidates doivent impérativement fournir (par fax, mail ou courrier) à la Commission Nationale SUP les documents suivants :

- Plans des courses (Le plan principal doit être accompagné par le plan des courses possibles en cas de conditions météorologiques défavorables).

- Copie du Dossier de déclaration d'événement nautique à la DDTM.

- Projet Global de l'événement avec présentation du programme prévisionnel.

- A défaut des arrêtés municipaux définitifs (souvent fournis en dernière minute), la commission nationale SUP souhaite voir un document apportant une preuve tangible de l'accord de la municipalité qui accueillera la compétition sur son domaine public.

3° ENGAGEMENTS RECIPROQUES

***Dans le cadre spécifique de l'organisation du circuit « Open de France SUP Race », chaque organisateur s'engage* sur les points suivants :**

Il s'engage à appliquer le Règlement SUP Race de l'année en cours.

Il s'engage à faire valider son plan de communication et de promotion par la FFSurf.

Il s'engage sur la présence promotionnelle de la Fédération. Le logo de la FFSurf doit être présent sur le site de l'événement et sur les affiches. La signalétique de la FFSurf (fournie par la FFSurf) doit rester visiblement en place sur le site de la compétition, à l'exclusion de celle de toute autre fédération.

Le rôle de la structure support consiste à mettre à disposition les supports et informations nécessaires.

Lorsque l'Open de France est intégré dans un événement comportant d'autres manifestations, la cérémonie des podiums de l'Open de France doit être mise en valeur pour apparaître comme la compétition majeure de l'événement.

Il s'engage à assurer l'organisation matérielle de la compétition.

Il s'engage à valoriser les partenaires officiels de la FFSurf, tant en matière d'équipement que de communication. Ainsi :

Les partenaires officiels du circuit Open de France sont **obligatoirement** représentés sur tous les éléments ou supports de communication et de promotion des épreuves Open de France.

L'organisateur d'une étape de l'Open de France peut conclure ses propres partenariats, **sous réserve qu'ils soient compatibles avec les partenariats FFSurf.** Il doit recevoir l'autorisation de la FFSurf pour faire figurer ses propres partenaires sur les éléments ou support de promotion de la compétition.

Aucun organisateur ne peut s'approprier la commercialisation et l'image « Open de France Stand Up Paddle Race » pour sa propre prospection commerciale et sponsorisation sans autorisation préalable de la FFSurf.

En tant que garante de la bonne organisation technique de la compétition vis-à-vis de ses licenciés, la FFSurf s'engage sur les points suivants :

Au titre de l'organisation générale de la compétition :

Elle désigne, si possible, pour chaque compétition un représentant de la FFSurf au titre de la représentation fédérale.

Après réception des résultats envoyés par l'organisateur, elle met à jour le classement général de l'Open de France.

Au titre de la promotion et de la communication :

Elle participe, si possible, à l'habillage du site de compétition avec deux oriflammes FFSurf et les autres supports de communication spécifiques aux partenaires FFSurf.

Elle s'engage à assurer la communication et la promotion des Open de France (Communiqués de presse, résultats, ...).

Elle s'engage à définir et produire en relation avec le ou les co-organisateurs et les différents partenaires, la communication (affiche, site internet dédié, programme de la compétition, ...). Seuls les éléments validés par la FFSurf devront être utilisés et diffusés par la FFSurf et le ou les co-organisateurs. Sur surfingfrance.com, une mise à jour quotidienne des résultats et infos diverses relatives au déroulement de la compétition sera assurée.

Elle s'engage à assurer les liens avec les médias locaux et nationaux : diffusions d'infos, de contenus, d'interviews, ...

Elle s'engage à relayer les informations (communiqués et dossiers de presse) fournies par le club organisateur.

Elle s'engage à diffuser les résultats des compétitions auprès des médias.et à initier toute action visant à la promotion des compétitions « Open de France SUP race ».

Communication pendant l'évènement :

Photos et vidéos : La FFSurf peut, si elle le prévoit, mettre à disposition 1 rédacteur, 1 community manager, 1 Photographe et 1 vidéaste sur l'événement. Si elle ne peut assurer cette fonction, l'organisateur devra se charger d'envoyer le jour même des photos de chaque podium de la remise des prix (photo en haute définition et en largeur obligatoirement) et si possible des photos d'action. Ces contenus seront aux frais de l'organisateur.

L'organisateur devra prévoir 1 structure si possible en dur (ou algécos), équipée de tables et de chaises, permettant l'accueil et le travail des personnes concernées. Cette structure devra également être équipée de prises en nombre suffisant et d'une connexion Internet haut débit (15 mo/s minimum).

Live :

La FFSurf pourra assurer la production et la retransmission en Live des Opens/Championnats de France sur ses propres réseaux sociaux avec un prestataire choisi par la FFSurf. Si la FFSurf ne peut assurer la production et la retransmission d'un Live des Opens/Championnats de France, le ou les organisateurs pourront proposer, à leurs frais ce service, à la FFSurf qui devra donner son accord au préalable. Les logos de la FFSurf et de ses partenaires devront figurer sur l'écran durant toute la retransmission. La diffusion de ce Live devra se faire uniquement sur les réseaux sociaux de la FFSurf.

NB : Le ou les co-organisateurs ne devront pas établir de partenariat avec la presse, les partenaires médias nationaux de la FFSurf (Virgin Radio et L'Équipe) ayant l'exclusivité sur les championnats de France

4° INSCRIPTIONS DES COMPETITEURS

La participation au circuit Open de France est libre d'accès dans la catégorie de planche autorisée, ouverte à tout licencié ayant validé sa licence compétition ou éducateur pour l'année en cours et s'acquittant du droit d'inscription.

Les compétiteurs s'inscrivent à chaque étape du circuit Open de France en suivant les modalités d'inscription définies par chaque organisateur.

Dans le cas où le nombre de concurrents serait limité, les engagements sont validés au fur et à mesure de la réception des frais d'inscription (Date du virement ou cachet de la poste faisant foi) sans exception possible.

5° PRICE MONEY

Les organisateurs sont libres de prévoir des récompenses.

Les récompenses, quelle que soit leur nature, doivent être impérativement distribuées à l'issue de chaque journée de compétition.

La Commission Nationale SUP peut prévoir de doter le circuit « Open de France SUP Race ».

Cette dotation officielle, obligatoirement annoncée dès le début de saison, est remise aux vainqueurs en fin d'année sportive.

6° DOCUMENTS A ENVOYER OBLIGATOIREMENT APRES LA COMPETITION

Les résultats doivent obligatoirement être adressés par mail à la Commission Nationale SUP (bernard.ctn@surfingfrance.com) sous forme d'un fichier informatique .xls et dans un délai maximum de cinq jours après la compétition.

L'organisateur de chaque open de France doit obligatoirement utiliser le fichier informatique, envoyé par la fédération, pour la gestion des inscriptions et des résultats de la compétition.

En tête du fichier .xls figurent le lieu, la date de la compétition, le type de course (Course Technique ou Course Longue Distance) et la mesure kilométrique du parcours de course. **Pour chaque compétiteur,** le fichier informatique .xls doit comporter les informations suivantes dans cet ordre de colonnes

- Classement
- Nom
- Prénom
- Numéro de licence (6 chiffres, sans mention de l'année)
- Genre (H ou F)
- Année de naissance
- Catégorie
- Club
- Temps

7° AIDE FINANCIERE A L'ORGANISATION D'UN OPEN DE FRANCE

Une aide financière de la FFSurf sera accordée au club et/ou comités co-organisateurs.

500€ TTC pour un Open de France

Le versement de l'aide financière au club organisateur se fera sur présentation d'une facture du club organisateur à hauteur du montant correspondant, à l'ordre de la FFSurf.

A adresser à compta@surfingfrance.com avec pour objet "Aide financière à l'organisation de la compétition xxx (intitulé de la compétition) à xxx (lieu de la compétition)" ainsi que le RIB (paiement par virement bancaire).